

Le Centre national de la musique, un projet de moins en moins cher

Le budget préconisé pour la mise en place de ce futur établissement a encore fondu, passant de 60 millions d'euros par an à 20 millions.

L'arlésienne ne devrait pas, cette fois-ci, se faire attendre plus de... neuf ans. Le Centre national de la musique, dont la création avait été amorcée en 2011, devrait démarrer ses activités le 1er janvier 2020, a annoncé le gouvernement la semaine dernière. Ce nouvel établissement public qui doit soutenir la création musicale – comme le fait le CNC pour le cinéma – a déjà connu de multiples vicissitudes. Conçu sous Nicolas Sarkozy, ce projet avait été enterré par François Hollande, avant de revenir sur le devant de la scène depuis l'élection d'Emmanuel Macron.

En octobre 2017, Françoise Nyssen, alors ministre de la culture, avait confié une mission à Roch-Olivier Maistre, conseiller à la Cour des comptes, pour réfléchir à une nouvelle structure publique. Celui-ci avait souligné trois besoins dans la filière musicale : « l'importance de repenser et d'améliorer le soutien au secteur » dans l'optique d'accroître la diversité culturelle, « la mise en place d'outils d'observation fiables » ainsi que « l'appui au développement international ». En matière budgétaire, Roch-Olivier Maistre assurait qu'un tel projet nécessitait 60 millions d'euros par an, loin des 100 millions initialement souhaités à l'origine.

Franck Riester, l'actuel ministre de la culture, a reçu un nouveau rapport sur la préfiguration de ce centre, cosigné par deux députés : Pascal Bois (LRM, Oise), secrétaire de la commission des affaires culturel-

les et de l'éducation à l'Assemblée nationale, et Emilie Cariou (LRM, Meuse), vice-présidente de la commission des finances à l'Assemblée. Le budget préconisé a encore fondu. En effet, il ne s'élève plus qu'à 20 millions d'euros par an, et ce pour doper un secteur qui pèse 8,7 milliards d'euros et représente 240 000 emplois dans l'Hexagone.

A l'origine, 5 millions d'euros avaient été promis pour « le premier étage de la fusée », en 2019. Même si l'amendement en ce sens, adopté en décembre 2018 par le Sénat lors de l'examen de la loi de finances 2019, est finalement tombé, la Rue de Valois assure que cette somme est bel et bien budgétée. Les auteurs du rapport n'en demandent d'ailleurs plus que trois.

« Il faudra des moyens à la hauteur des ambitions »

Tous les représentants de la musique (spectacle vivant, édition phonographique et édition de musique), réunis au sein de l'Alliance des entreprises de la musique, ont apporté « un soutien unanime à ce projet ». Toutefois, ils restent vigilants sur les questions budgétaires puisque les crédits d'impôt du spectacle vivant ont déjà été raturés lors du vote de la dernière loi de finances. « Il faudra des moyens à la hauteur des ambitions et des perspectives de développement de la filière, en France et à l'international », affirme l'Alliance. Elle considère les 20 millions d'euros comme « une évaluation minimale en termes de res-

sources nouvelles » qui ne constitue qu'« un premier objectif ».

Dans leur analyse, les députés comptent, en plus de 20 millions d'euros de financement public supplémentaire, sur 3 millions d'euros apportés par les organismes de gestion des droits d'auteur. Si l'Adami (musiciens interprètes) et la Sacem (auteurs-compositeurs) ont donné leur aval, Thierry Chassagne, président de la Société civile des producteurs phonographiques, qui compte plus de 2 600 producteurs – indépendants et majors –, a déclaré, jeudi 24 janvier, qu'il « ne donnerait pas les irrépatriables [les droits non répartis qui, après cinq ans, financent des aides à la création] à la nouvelle maison de la musique ».

Pascal Bois et Emilie Cariou proposent de créer un nouvel établissement public à caractère industriel et commercial comme « bras armé de la politique de l'Etat en matière de musique ». Il intégrera le Centre national de chanson, des variétés et du jazz et le Centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles.

Matignon souhaite y ajouter le Bureau export de la musique française. Le Centre national de la musique gèrerait les aides et les crédits d'impôt du secteur. Une loi est nécessaire avant la naissance de cette entité. Un comité de pilotage est attendu à court terme pour que cet établissement puisse enfin voir le jour. Et ce, avant même de lui trouver une adresse.

Nicole Vulser